

Je viens de recevoir une réponse qui porte que, tout en étant parfaitement d'accord avec votre suggestion, l'on croit souhaitable, néanmoins, que rien dans les règlements qui pourront être adoptés n'interdise l'exécution de travaux quelque part que ce soit dans la vaste région visée dans notre note du 28 décembre 1942. Je cite ci-après, à titre de renseignement, les passages pertinents d'une lettre à ce sujet adressée, le 6 février 1943, par le Secrétaire de la Guerre au Secrétaire d'Etat.

"Ce Secrétariat est parfaitement d'accord avec la suggestion faite par M. le Docteur Keenleyside en sa lettre du 18 janvier 1943 de réserver certaines régions à l'exploration par des personnes désignées par les Etats-Unis afin d'écartier la possibilité de l'intervention de personnes dont les intérêts ne sont pas conformes à ceux du Gouvernement canadien ou du Gouvernement des Etats-Unis.

"A présent, on compte que les recherches se poursuivront pour la plupart dans le district adjacent au fleuve Mackenzie, soit à 25 milles environ de chaque bord de ce fleuve, et s'étendant du Fort Wrigley au sud à Good Hope au nord. On espère découvrir suffisamment de sources d'huile dans cette région pour répondre à nos besoins. Il y a, toutefois, deux districts qui retiennent plus particulièrement l'attention et où l'on fait actuellement des relevés qu'on estime, sur la foi des données géologiques connues, offrir le plus de promesses. Ces districts sont définis comme suit:

- a. *District du Mackenzie*—Une région adjacente au fleuve Mackenzie, environ 75 milles de chaque bord du fleuve, et s'étendant depuis le Grand Lac des Esclaves au sud jusqu'à l'Océan Arctique au nord.
- b. *Territoire du Yukon*—Toute la partie du Territoire du Yukon s'étendant au nord du 66ème parallèle.

On est d'accord pour estimer avec les autorités canadiennes qu'il y aurait avantage pour les deux gouvernements à réserver les deux principales régions précitées à l'exploration pétrolière des Etats-Unis en suite de l'entreprise Canol, à l'exclusion de tous autres intéressés.

Bien que nous comptons borner nos activités à ces deux régions nous jugeons inopportun de les restreindre rigoureusement. Ce ministère forme donc le vœu que les règlements qui pourront être adoptés soient libellés de façon à permettre d'effectuer des travaux en tout point de la vaste étendue décrite dans notre lettre du 18 novembre 1942."

Votre tout dévoué,

LEWIS CLARK,
Chargé d'Affaires par intérim.

OTTAWA, le 17 février 1943.

Chief Monsieur Keenleyside
L'ai donné communication au Secrétariat d'Etat pour commentaires, du
cette de votre lettre à M. Moffatt du 18 janvier 1943 visant une délimitation plus
rigoureuse des districts où se poursuivraient les recherches d'huile dans les
Territoires du Nord-Ouest afin de pouvoir réserver ces districts à l'exploration
par des personnes désignées par le Gouvernement des Etats-Unis.